



14 mars 2025

Décision cruciale pour l'avenir des enfants de jihadistes français toujours détenus en Syrie

Le tribunal administratif de Paris a annulé, ce jeudi 13 mars, les refus opposés par le gouvernement aux demandes de rapatriement de huit mères françaises et leurs 29 enfants, détenus dans des camps du nord-est de la Syrie. Le Quai d'Orsay a deux mois pour répondre à chaque demande, de manière personnalisée en justifiant ses décisions.

Par Marie Casadebaig

Cela fait six ans que des familles de Français présumés djihadistes se battent pour voir leur fille ou leurs petits-enfants être rapatriés des prisons à ciel ouvert, dans lesquels ils sont détenus depuis la chute de l'État islamique. Dans ce long combat, la décision du tribunal administratif de Paris de jeudi 13 mars relance tous les espoirs.

Encore près de 120 enfants français détenus en Syrie

La France est le pays occidental qui compte le plus grand nombre de détenus en Syrie. Sous la pression de plusieurs autres condamnations, Paris avait concédé le rapatriement de 169 mineurs, entre 2022 et 2023. Et depuis, plus rien. Pourtant, il reste près de 70 hommes français dans les camps sous contrôle des forces kurdes, ainsi qu'une cinquantaine de femmes et près de 120 enfants. Leurs proches en France sont très inquiets pour leur état de santé physique et psychologique. Ces enfants ont été emmenés par leurs parents français en Syrie pour rejoindre l'État islamique ou bien sont nés là-bas.

Pour Marie Dosé, l'avocate de certaines mères de familles détenues, la décision du tribunal administratif oblige la France à changer d'attitude et à abandonner des arguments qu'elle estime sans fondement. « Dans la majorité des cas, le gouvernement ne répondait pas aux demandes de rapatriement. C'est ce qu'on appelle un refus implicite, détaille l'avocate. Et quand il le motivait, il osait expliquer que c'était trop dangereux pour les militaires français de se rendre dans les camps. Des camps où vont les avocats des familles, où va l'ONG Avocats sans frontières. Pendant que des pays européens comme l'Autriche rapatrient, la France dit que c'est trop difficile pour nos militaires. Donc, je crois qu'après six années de tergiversation, c'est une fin de non-recevoir du tribunal administratif s'agissant d'arguments fallacieux et indécents. »

Une nouvelle donne politique en Syrie

Si la juridiction a été saisie par les avocats de huit mères et 29 enfants, la décision bénéficie à tous les mineurs français détenus en Syrie, dont certains, précise Marie Dosé,

doivent être protégés de leur mère. Selon elle, certaines françaises ne sont plus aptes psychologiquement à s'occuper de leurs enfants, d'autres refusent de partir, car elles sont toujours « *ancrées dans une idéologie radicale et violente* ». L'avocate réfute pour autant l'argument de la dangerosité de leurs enfants, la France ayant suffisamment accueilli de petits Français de retour de Syrie pour savoir les prendre en charge de façon adaptée.

Une nouvelle source d'inquiétude s'ajoute à celles des oncles, tantes, grands-parents de ces mineurs. Lundi, le nouveau pouvoir de Damas et les FDS, les forces kurdes, ont signé un accord pour intégrer à l'État central les institutions autonomes du nord-est du pays. D'ici à la fin de l'année, la gestion des prisons et camps de la région pourrait changer de main. Pour les familles, c'est un risque supplémentaire de voir les enfants disparaître dans la nature.